

REPERE : 1.0

EDITION : 3

N° NP. 019/89.VV

DATE : 1 juin 1989

---

1.0 RECUEIL DE NOTES PERMANENTES

---

**PREAMBULE**

Le présent document a pour but d'aider les dirigeants de groupements sportifs à exercer leurs responsabilités. Son objet n'est pas de développer un système réglementaire ou administratif, mais de fournir aux vélivoles le maximum d'informations utiles, sous une forme aussi pratique que possible.

Il est constitué principalement par les circulaires émises par la Fédération Française de Vol à Voile qui ont un certain caractère permanent et par quelques textes officiels, décrets, arrêtés, etc, émanant des autorités de tutelle de la F.F.V.V. ou d'autres organismes officiels. S'y ajoutent quelques renseignements n'entrant dans aucune de ces deux catégories.

Tous ces textes sont groupés en treize rubriques d'intérêt selon la liste donnée plus loin. Il est demandé aux destinataires de conserver ce classement, cela aidera à tenir le recueil à jour.

En effet, ce recueil est loin d'être complet : Il ne le sera probablement jamais, toutefois la Fédération s'efforcera de l'enrichir et de le tenir à jour et compte pour cela sur votre coopération : n'hésitez pas à suggérer des modifications, des additions, des suppressions ; si cela est possible, il en sera tenu compte.

Je vous remercie d'avance pour votre compréhension et votre aide dans le fonctionnement de notre fédération dont toutes les instances, dans les associations comme à l'échelon fédéral, doivent pouvoir compter les unes sur les autres et s'entraider.

Je vous prie de croire, Chers amis vélivoles, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE DIRECTEUR



Yves POLLET